

www.solidaritetransport.fr

- La carte Navigo et la Réduction Solidarité Transport ou la Gratuité Transport qui y est chargée vous sont **strictement personnelles**. La carte Navigo ne peut être ni prêtée, ni vendue, ni donnée.
- Cette tarification est **valable dans les mêmes réseaux** qu'un forfait Navigo correspondant.
- Vous pouvez acheter vos forfaits Navigo Solidarité, Semaine ou Mois, à tarif réduit aux guichets et appareils de vente RATP et SNCF et chez les commerçants agréés.
- En cas de **perte** ou de **vol**, votre carte Navigo et vos forfaits pourront être remplacés moyennant la somme de 8 €.
- **Vous devez valider votre carte Navigo à chaque passage** aux appareils de validation y compris dans les bus, les T Zen et les tramways. Le contrôleur vérifie votre droit à réduction et vos forfaits en lisant votre carte avec un appareil de contrôle.
- **Les Tickets t+ et tickets au voyage ne fonctionnent pas encore sur la carte Navigo**. Si vous utilisez des tickets à tarif réduit, validez uniquement le ticket et présentez-le au contrôleur avec la carte Navigo chargée des droits à réduction.
- Les titres de transports achetés, en attendant que l'Agence étudie votre dossier ou que la carte Navigo vous soit parvenue, **ne sont jamais remboursés**.



Qu'est-ce que la Tarification Solidarité Transport ?

C'est une tarification spéciale proposée et financée par le **STIF et la Région Île-de-France** pour permettre aux personnes en situation de précarité de se déplacer en bénéficiant d'importantes réductions ou de la gratuité dans les transports publics franciliens. La Tarification Solidarité Transport utilise la carte Navigo.



www.solidaritetransport.fr

0 800 948 999

Service & appel gratuits

Tarification décidée et financée par :



Cofinancée par :



Valable sur les réseaux :



Tarification Solidarité Transport

Transports en Île-de-France

2016

Avril

Gratuité
ou
réductions
de 50 à 75%

Vos conditions pour bénéficier de la réduction

Vous habitez en Île-de-France et vous êtes :

- **Bénéficiaire** de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (**CMU-C**) (ainsi que tous les membres du foyer),
- **ou chômeur** titulaire de l'Allocation de Solidarité Spécifique (**ASS**).

→ Vous pouvez bénéficier de la **Réduction Solidarité Transport**.

La Réduction Solidarité Transport vous permet d'acheter :

- Des **forfaits** Navigo Solidarité, **Semaine ou Mois**, pour les zones de votre choix, avec **75 % de réduction sur le tarif des forfaits Navigo correspondants**.
- Des **tickets au voyage** avec **50 % de réduction** (Tickets t+ en carnet, tickets « Origine-Destination » à l'unité ou en carnet, compléments de parcours).

Le droit à réduction vous est attribué pour une durée de 1 à 12 mois selon votre statut et la fin de vos droits sociaux.

Vous pouvez ensuite le renouveler auprès de l'**Agence Solidarité Transport** à condition que vos droits sociaux soient maintenus.

Simplifiez vos démarches !

www.solidaritetransport.fr

Vos conditions pour bénéficier de la gratuité

Vous habitez en Île-de-France et vous êtes :

- Allocataire du **RSA**, **sous certaines conditions de ressources*** (la somme de votre montant forfaitaire et de votre prime d'activité doit être inférieure aux plafonds définis par le STIF).
- **Chômeur** titulaire **à la fois** de l'Allocation de Solidarité Spécifique (**ASS**) et de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (**CMU-C**).

→ Vous pouvez bénéficier de la **Gratuité Transport**.

Le Forfait Navigo Gratuité vous permet de voyager gratuitement dans toute l'Île-de-France.

Le Forfait Navigo Gratuité est renouvelable tous les 3 mois, aussi longtemps que vos droits sociaux sont reconduits.

** Montants des plafonds au 1^{er} avril 2016 pour bénéficier de la Gratuité Transport.*

Nombre d'enfants	Vous vivez seul(e)	Vous vivez en couple
0	708 €	1 062 €
1	1 062 €	1 275 €
2	1 275 €	1 487 €
3	1 558,32 €	1 770,32 €
par enfant en plus	283,32 €	283,32 €

Le montant forfaitaire et la prime d'activité sont automatiquement calculés par la CAF et figurent sur les attestations de paiement du RSA.

Vos démarches

1

Sur notre **site internet** ou **par téléphone**, munissez-vous de **votre attestation*** **CMU-C**, ou de **votre numéro d'allocataire Pôle Emploi** pour les bénéficiaires de l'ASS, ou **celui de la Caisse d'Allocations Familiales** si vous percevez le RSA.

** Attestation délivrée par les régimes d'assurance maladie.*

2

Vous possédez une carte Navigo, faites votre demande en ligne en quelques minutes sur notre site

www.solidaritetransport.fr

3

Ou appelez l'**Agence Solidarité Transport** du **lundi au vendredi de 9h à 19h** au

0 800 948 999

Service & appel gratuits

4

Si vous êtes éligible, l'Agence vous attribue le droit à réduction ou à gratuité puis vous le confirme par courrier ou par mail.

5

Pour pouvoir voyager, **vous chargez** vos droits sur **votre carte Navigo** à un guichet ou un automate de vente RATP ou SNCF.

Carte Navigo

L'utilisation d'une carte Navigo est nécessaire pour pouvoir en bénéficier. Si vous n'en possédez pas, vous pouvez au choix soit :

- vous rendre dans les agences commerciales des transporteurs pour la faire fabriquer sur place,
- en faire la demande sur le formulaire qui vous est adressé par l'**Agence Solidarité Transport**,
- la commander sur **www.navigo.fr**,
- retirer un formulaire à un guichet et le retourner à l'**Agence Navigo**.

